



# Règlements Saisonniers Saison 2023

## DATES D'OUVERTURE

Le camping sera ouvert du 21 avril au 22 octobre 2023.

La saison de 4 mois et demi sera du 12 mai au 24 septembre 2023.

La saison de 6 mois sera du 21 avril au 22 octobre 2023.

Pour les saisonniers 4 mois et demi, il est possible de devancer ou de prolonger votre saison pour un montant de 90\$ (plus taxes) par semaine. Pour ceux qui désirent venir seulement dans la journée de 9 :00 à 18 :00, le tarif est de 5\$ par personne. (Notez que l'électricité sera disponible seulement à la suite du paiement à la semaine). Notez que votre saison doit être payée en entier pour profiter de la présaison.

## FRAIS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Un dépôt de réservation de 15%, non remboursable, est demandé lors de la réservation d'un terrain ou, au plus tard, le 15 août 2023.

### Saisonniers en contrat de 4 mois $\frac{1}{2}$ :

3 options de paiement:

1- 4 versements : 25% du montant le 1<sup>er</sup> janvier, 25% le 1<sup>er</sup> mars et la balance de 35% le 1<sup>er</sup> mai.

2- 8 versements égaux du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai.

3- Paiement en entier à la signature du contrat.

Modes de paiement acceptés : comptant, débit, chèque et prélèvements préautorisés.

Aucun accès ne sera autorisé sans paiement complet. Notez que des frais de 40.00\$ vous seront facturés pour tout chèque ou prélèvement sans provision.



# Règlements Saisonniers Saison 2023

Saisonniers avec contrat de 6 mois

3 options de paiement.

1- 4 versements : 25% du montant le 1<sup>er</sup> janvier, 25% le 1<sup>er</sup> mars et la balance de 35% le 1<sup>er</sup> avril.

2- 7 versements égaux du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril.

3- Paiement en entier à la signature du contrat.

Le paiement de votre compteur se fera à la fin de la saison. 0.13\$/KW

Modes de paiement acceptés : comptant, débit, chèque et prélèvement préautorisé.

Aucun accès ne sera autorisé sans paiement complet. Notez que des frais de 40.00\$ vous seront facturés pour tout chèque ou prélèvement sans provision.

Seulement les personnes de même famille et habitant à la même adresse sont admissibles sur le contrat. Maximum 2 adultes et leurs enfants mineurs. Un véhicule par contrat. Possibilité de passe de saison et de stationnement supplémentaire pour 65\$. Aucune tente ne peut être installée sur votre terrain.

Les voiturettes de golf sont permises avec frais supplémentaires 200\$.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à conduire les voiturettes sur le camping. La priorité est aux piétons et aux vélos.

Respectez le 8 km

Vous pouvez vous procurer du gravier directement sur place.  
(Aucune livraison de gravier, terre bois ou autre n'est autorisée.)



# Règlements Saisonniers Saison 2023

Seul un réfrigérateur de roulotte est accepté par terrain (frais supplémentaires de 55\$ pour un 2<sup>e</sup>). Les laveuses, sècheuses, réservoir à eau chaude électrique, chauffage électrique et appareil de cuisson électrique sont strictement interdits sauf pour les saisonniers ayant un compteur électrique.

## CONSTRUCTIONS

Aucune table de pique-nique ni numéro de terrain ne sont fournis. Prière de bien vouloir identifier votre roulotte svp afin d'en faciliter l'identification en cas d'urgence.

Pour tous les travaux de construction, vous devez demander l'autorisation de la direction. Les travaux ne sont pas permis entre le 23 juin et le 21 août. Les travaux doivent être effectués entre 9 :00 et 19 :00.

Toute forme de clôture est interdite. Les cabanons doivent être de dimensions maximum 8 x 10 en fibre, résine ou tôle seulement. Les plateformes doivent au maximum mesurer 8 pieds x la longueur de votre roulotte. Toutes formes de rampe ne peuvent dépasser 4 pieds de haut.

Les cuisinettes sont acceptées en autant qu'elles soient conçues pour les roulottes en toile, moustiquaire ou panneau transparent. (Aucune construction, treillis,..)

Tous pergolas, gazebo, arbustes, ... ne doivent en aucun temps obstruer la vue de vos voisins.

## ENTRETIEN

Des laveuses et sècheuses sont mises à votre disposition à la buanderie. Nous ne sommes pas responsables des vêtements perdus, volés ou endommagés.



## Règlements Saisonniers Saison 2023

Éteindre les airs climatisés à votre départ svp. De plus, toutes les lumières décoratives doivent être éteintes au couché. Un seul fil électrique du poteau à votre roulotte. Il est strictement interdit de toucher au réseau électrique.

Lors de la vente de roulotte, vous devez aviser la direction et vous assurer que le terrain est en bon état. Nous nous réservons le droit de refuser votre acheteur comme saisonnier. Vous ne pouvez en aucun temps louer votre roulotte ou votre terrain. Les roulettes de plus de 20 ans ne peuvent pas être vendues sur le terrain.

Vous devez assurer l'entretien de votre terrain incluant vos platebandes, arbustes, haies de cèdres, ... Le gazon coupé doit être vidé à l'endroit prévu. Des frais de 25\$ vous seront facturés dans l'éventualité où nous devons couper le gazon à votre place.

Aucun stationnement dans les rues n'est permis ainsi que sur les terrains vacants et les terrains des autres saisonniers. Utilisez les stationnements prévus à cet effet pour votre deuxième véhicule et/ou vos visiteurs.

Les remorques et les trailers sont interdits sur le terrain sauf avec une autorisation au préalable.

La direction se réserve le droit de ne pas renouveler un contrat si elle juge que le site de location est mal entretenu, négligé ou malpropre.

Le lavage de roulotte est permis 2 fois durant la saison soit 1 fois avant le 24 juin et 1 fois après le 20 août.

Aucun lavage de voiture ou autre ne sera toléré.

Il est interdit de remplir une piscine ou un spa.

Respecter la propreté des aires communes, du mobilier et du matériel appartenant au camping. Des frais pourront être chargés en cas de bris.



## Règlements Saisonniers Saison 2023

Lorsque vous ramassez les feuilles, il est de votre responsabilité de les mettre dans un sac et d'aller les vider à l'endroit prévu derrière le terrain 223 du côté voyageur.

Il est interdit de vendre des articles directement sur votre terrain. Des ventes de garages seront prévues au courant de la saison et un babillard est disponible à l'accueil.

Si vous désirez faire un rassemblement et/ou un party, bien vouloir en aviser la direction svp.

Aucun équipement ne pourra sortir du camping après la fermeture du camping. En avril ou mai, il peut être impossible de sortir ou de rentrer de l'équipement selon la qualité du terrain. Voir la direction svp.

### HEURES D'OUVERTURE, COUVRE-FEU ET VISITEURS

Les heures d'ouverture du camping sont de 8 :00 à 19:00 du dimanche au jeudi et de 08:00 à 21 :00 les vendredis et samedis du 21 avril au 22 juin et du 21 août au 21 octobre. De 8 :00 à 21 :00 du 23 juin au 20 août. Aucune arrivée de visiteur après la fermeture ne sera tolérée. Vous êtes responsables de faire quitter vos visiteurs après les heures de fermeture et au plus tard au couvre-feu de 23H00. Tout visiteur doit payer son entrée et les visiteurs qui désirent rester pour la nuit devront payer une journée supplémentaire avant la fermeture. Autrement, vous serez automatiquement facturés. Un délai de 15 minutes au maximum est autorisé sans frais.

Afin de créer une ambiance agréable, respectez vos voisins. Ne pas marcher sur les terrains voisins. Respectez l'heure de couvre-feu. Aucun bruit ne sera toléré. Feu de faible intensité seulement.

Évitez tout bruit avant 8hrs du matin.

Vous êtes entièrement responsables de vos visiteurs. Par conséquent, ils doivent se conformer aux règlements sans quoi ils pourront être



## Règlements Saisonniers Saison 2023

expulsés sur le champ et l'accès leur sera interdit de façon temporaire ou permanente.

Feux de camp permis dans les espaces réservés à cet effet seulement. Ils doivent être éteints au coucher. Vous devez entreposer le bois derrière votre roulotte. Il est interdit de brûler les ordures, la nourriture ou tout autres matériaux toxiques.

Les feux d'artifices sont interdits.

### PISCINE

Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte à la piscine.

Baignade interdite s'il n'y a pas de sauveteur.

L'horaire de la piscine est de 10 :00 à 18 :00 (peut varier selon la température et/ou l'achalandage).

Animaux, jouets, boissons alcoolisées, cigarettes et cigarettes électroniques interdits à la piscine.

### ANIMAUX

Les animaux sont autorisés. Maximum 2 chiens par site. Les chiens doivent être en laisse en tout temps. Vous êtes responsables de ramasser les excréments immédiatement.

Aucun animal n'est permis au dépanneur, dans la salle communautaire, dans les blocs sanitaires et à la piscine.

Aucun animal agressif ou avec des jappements excessifs ne sera toléré.

### DÉCHETS



## Règlements Saisonniers Saison 2023

Déposer vos déchets et le recyclage aux endroits prévus. Bien vouloir défaire vos boîtes svp. Un trailer pour le métal est mis à votre disposition ainsi qu'un conteneur JMV pour les gros rebuts. (Matelas et divan interdit)

### AUTRES CONDITIONS

Vous devez fournir une preuve d'assurance pour votre roulotte incluant le feu, vol, vandalisme et responsabilité civile. Le camping ne peut en aucun temps être tenu responsable du vol, des dommages, des blessures, des pannes électriques ou tout autre événement survenu à la suite de mauvaises conditions météorologiques.

Il est strictement interdit de se trouver dans le boisé et de couper ou détériorer les arbres. Ne pas toucher ni se servir de l'équipement présent.

Pour la sécurité de tous, les vélos doivent être rangés dès la tombée de la nuit.

Il est interdit de fumer à moins de 9 mètres de toute porte, fenêtre ou prise d'air. Cela inclut la terrasse.

La consommation de cannabis est strictement interdite sur l'ensemble du terrain pour le bien-être de tous.

Aucun manque de respect, violence, criage ou langage haineux ne sera toléré sous peine d'expulsion immédiate, et cela, sans remboursement. La direction n'a pas l'obligation de renouveler un contrat saisonnier s'il juge que la relation n'est pas saine pour l'entreprise et les autres clients et cela sans dédommagement.

**La vitesse permise est de 8 km/h  
en tout temps et sur l'ensemble du camping**

Nom et Prénom du locataire : \_\_\_\_\_



# Règlements Saisonniers Saison 2023

Numéro de terrain : \_\_\_\_\_

J'ai lu et j'accepte de me conformer aux règlements du camping sans  
quoi je me verrai expulsé sans délai, avis et remboursement.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Section réservée à la direction

Date de réception : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_